

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL DE ZELLWILLER

de BIMZ

n° 68
janvier
2023

Journal tiré à 340 exemplaires
Impression en mairie de Zellwiller

Meilleurs Voeux!

Un début d'année animé !
page 2

Résumés des réunions du conseil
pages 8 à 10

Après-midi conférence et "kaffee-kuchen"
page 6

Un début d'année animé !

Les vœux du maire

Chères Zellwilleroises, chers Zellwillerois,

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Je vous adresse mes souhaits les plus sincères de bonne santé, d'amour, de bonheur et de paix. Que cette année voit se réaliser tous vos souhaits pour vous et vos familles ainsi que pour tous ceux qui vous sont chers.

En ce qui concerne les **travaux réalisés en 2022** :

Tout d'abord, nous avons rénové les deux salles de classe de l'école : isolation des murs, électricité, réseaux informatiques, peintures et sols pour un montant de **37 475 €**, et la remise en peinture de la cage d'escalier pour **2 587 €**. Ces travaux sont subventionnés en partie par la CEA à hauteur de **11 196 €**. Le déménagement du mobilier et sa réinstallation ont été effectués avec les conseillers municipaux et les parents d'élèves. Merci à eux !

Dans l'ancienne maison des sœurs garde-malades, nous avons remplacé les fenêtres et réparé la toiture pour un montant de **10 460 €**. L'église aussi a nécessité des travaux de réfection de sa toiture pour un montant de **8 497 €**.

Nous avons par ailleurs investi dans la réfection de chemins communaux pour **17 124 €** et mis en place des panneaux de signalisation routière en régie pour un montant de **5 176 €**. Un poteau d'incendie a également été remplacé et la commune a fait l'acquisition d'un deuxième défibrillateur, installé à l'espace socioculturel. Ces dernières opérations ont coûté **3 445 €**. Les plantations d'arbres et de plantes vivaces représentent une dépense de **1 086 €**.

Enfin, le parc informatique de la mairie a également été renouvelé pour un montant de **15 438 €**, et l'acquisition de matériels divers pour la mairie et les décorations de Noël a été réalisé pour **3 101 €**.

Le montant total des investissements pour 2022 s'élève ainsi à **104 389 €**.

La commune travaille depuis près de deux ans sur le projet de lotissement au domaine du Heckengarten dont l'emprise totale est d'environ 90 ares dont 60 ares cessibles pour 12 lots totalisant 17 logements.

Nous avons déposé une demande de permis d'aménager modificatif qui a été accordé le 12 avril dernier, prenant en compte la modification des accès aux lots de la zone d'activités. Le 26 octobre, la DDT nous a enfin transmis une réponse favorable concernant le dossier de loi sur l'eau.

L'appel d'offres pour les travaux de viabilisation du lotissement a été fructueux. Le marché de travaux a été attribué lors de notre dernier conseil municipal. Le début des travaux est prévu courant janvier et la commercialisation des lots à bâtir se fera dans la foulée.

Parallèlement, la Communauté des communes du pays de Barr a déposé une demande de permis d'aménager, qui est en cours d'instruction pour la zone d'activités du Heckengarten. Bonne nouvelle, une entreprise locale a déjà réservé un terrain !

Pour l'année 2023, le conseil municipal envisage les travaux suivants :

- Le remplacement d'une trentaine de luminaires des candélabres - notamment rues du Fossé et de l'Andlau, et domaine du Château,
- La création d'un city stade - appelé également terrain multisports
- Ainsi que le remplacement du parc informatique de l'école.

Ces projets seront conditionnés par les ressources financières disponibles de la commune et les aides auxquelles elle pourra prétendre.

Tout ce qui se passe à Zellwiller est sous l'œil de la **brigade verte depuis le 1^{er} mars 2022**, date à laquelle la commune a adhéré à leurs services. Depuis, les agents effectuent régulièrement des tournées de surveillance du ban communal, échangent et sensibilisent les habitants. Leur rôle est avant tout préventif. Ils s'appuient sur les dispositions prises par la commune en matière d'accessibilité, de circulation, de stationnement, sur la divagation des animaux, ou encore le dépôt de déchets sauvages, etc. que vous pouvez retrouver dans le fascicule qui a été distribué dans les boîtes aux lettres au mois de septembre dernier.

J'aimerais maintenant revenir sur un des événements les plus marquants de cette année qui a eu lieu le 26 novembre, journée durant laquelle nous avons **inauguré la borne mémorielle « serment de Koufra »** qui retrace la voie de la 2^{ème} Division Blindée du Général Leclerc.

De la Normandie à l'Alsace, les villes et les villages, dont le nôtre, rendent ainsi hommage aux soldats français qui ont combattu durant cette période, parfois au prix de leur vie. Les anciens combattants de la guerre d'Algérie étaient présents lors de la cérémonie parmi une foule nombreuse, réunissant associations patriotiques, citoyens et élus. Notre chorale Sainte-Cécile a également donné de la voix pour l'hymne national, et le chant de la 2^{ème} DB a été entonné, par tous, avec ferveur. Je tiens également à saluer nos écoliers qui ont chanté le titre "Liberté, égalité, fraternité" des Enfants d'Algérie ; c'est un moment qui nous a tous beaucoup ému.

Vient maintenant le temps des remerciements chaleureux à l'adresse de mon équipe municipale, toujours présente et disponible. En effet, mon engagement est la somme des compétences et de l'investissement de tous et en premier lieu de mes adjoints, Jean-François Klipfel et Denis Seckler, que je tiens à remercier sincèrement.

Nos conseillers municipaux apportent également leur pierre à l'édifice, notam-



ment au moment des manifestations communales, du fleurissement ou encore de l'installation des décorations de Noël. Leurs mains vertes ont fleuri et embelli les massifs de notre village tout au long de l'année. Certains de nos conseillers s'engagent également beaucoup, comme Pierre-Ernest Gisselbrecht avec la gestion des supports de communication, notamment pour la rédaction et la mise en pages du Bimz. Un grand merci à lui.

Je suis très reconnaissant envers nos agents communaux, Christine et Claude partis en retraite, qu'ils soient remerciés pour leurs nombreuses années passées au service de la commune, et ceux fraîchement arrivés, pour tout le travail accompli au courant de l'année écoulée.

Tous ont contribué à la réussite de nos objectifs et participé, plus que largement, à la vie de la commune et à son bon fonctionnement.

Je remercie aussi Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents de nos associations et leurs bénévoles :

- Les Hebdi Fecht
- Les Ptit's d'Zell
- Les sports réunis de Zellwiller
- La chorale Sainte-Cécile
- La bibliothèque
- Le conseil de fabrique

Enfin, un grand merci à nos commerçants et artisans qui font vivre notre village et qui participent à son attractivité pour les personnes désireuses de s'y installer. Nous avons la chance d'avoir deux restaurants de qualité, une épicerie, un pâtisseries, un dépôt de pain qui a réouvert fin novembre et notre boucher Alain Adoneth qui a pris récemment sa retraite, mais heureusement nous aurons un boucher ambulant qui viendra dès début janvier. Un nouveau maillon de la chaîne alimentaire locale !

Tous sont à encourager et à féliciter pour leur participation à la vie citoyenne et pour les manifestations proposées tout au long de l'année pour animer notre village.

A Zellwiller, la vie foisonne et la commune a enregistré 9 naissances, 2 pacs (aucun mariage), 7 reconnaissances anticipées, 2 baptêmes républicains. Mais on déplore aussi 5 décès.

D'après le dernier chiffre de l'INSEE, nous sommes **819 habitants à Zellwiller**. Ce chiffre est amené à évoluer, en raison notamment du nouveau lotissement à venir et du résultat du recensement en cours. En effet, notre commune est recensée du 19 janvier au 18 février 2023 par trois agents recenseurs. Je vous invite à leur réserver un bon accueil durant cette période. Pour vous communiquer encore quelques

chiffres : notre école compte 60 élèves et une quarantaine fréquente le périscolaire.

En matière d'urbanisme, l'activité a été très dense avec 15 permis de construire, 17 déclarations préalables, 4 permis de démolir, 2 permis d'aménager, 21 certificats d'urbanisme informatifs et 3 certificats d'urbanisme opérationnels qui ont été délivrés.

Actuellement, notre monde est confronté à de nombreux conflits et, malheureusement, la guerre est de retour en Europe. Formulons le vœu que nos dirigeants puissent trouver, rapidement, des solutions pour mettre fin à cette tragédie.



Je vous renouvelle mes vœux de bonheur, de bonne santé et que tous ensemble nous rendions encore plus vivante et plus agréable la vie à Zellwiller.

Un jätz im Nàma vom Gmeinrät well eich noch a mol a güati Gsundhait, a scheen's un gleglich's Jahr 2023 wenscha !

Votre Maire, Denis Heitz

Nouveau lotissement

Les engins se bousculent au Heckengarten

Le 16 janvier, les travaux d'aménagement du futur lotissement du Heckengarten ont démarré avec l'intervention d'Eurovia, titulaire du lot voirie et réseaux humides. Pelles hydrauliques, chargeuse à chenilles, tracteurs, compacteurs, et autres engins et machines du BTP se partagent l'hectare de terrain. Le dessin de la nouvelle voie prend tout doucement forme !

1 rue de Pully
67210 OBERNAI
Tél : 03 88 95 64 51
cabinet.andres@wanadoo.fr

Legende :

- Périmètre du projet
- Limite de lot
- Superficie d'implantation des bâtiments
- Emprise d'OS
- Emprise OS
- Espace vert coté
- Haies actuelles cotés
- Gravier statique
- Grille existant
- P.F pavé
- Statique
- Longrine
- Planage drainant
- Plantations maintenues
- Niveaux plantation cotés

'implantation des bâtiments
PAG
parten'

Dossier : 2291/5
Date : 21.12.2021



Un début d'année animé !

Fête des aînés à Zellwiller

Le retour, après deux ans d'absence

Dimanche 8 janvier, l'équipe municipale de Zellwiller a organisé son traditionnel repas des Aînés à l'espace socioculturel du village. C'est devant près d'une centaine de convives que le maire, Denis Heitz, a présenté ses vœux après avoir exposé, images à l'appui, le bilan d'activité de la municipalité pour l'année 2022. Ce fut aussi pour lui l'occasion de mettre à l'honneur les employés municipaux partants à la retraite que sont Christine Parmentier et Claude Werck ainsi que de saluer l'arrivée des nouveaux employés, Nicolas Desneux et Emmanuelle Herrbrech.

Le curé André Pachod a également adressé ses vœux aux Aînés tout en valorisant leur place et leur rôle de transmission au sein de leur constellation familiale. Il a notamment souligné toute l'importance pour les petits enfants d'avoir accès à leurs racines familiales grâce à la présence et à l'attention de leurs grands-parents.

Les convives ont pu déguster un excellent repas concocté par des artisans du village et servi par une équipe municipale aux petits soins. Les discussions allaient bon train et la joie de se retrouver autour d'une bonne table dans une ambiance chaleureuse et conviviale, se lisait sur les visages. Ce qui témoigne de tout l'intérêt porté par les Aînés à de telles rencontres ainsi que du sens pour les élus d'organiser de tels moments qui favorisent la communication, incitent au partage et ouvrent au dialogue.

Un grand merci à toute l'équipe municipale pour l'organisation de cette fête, pour l'attention portée à leurs Aînés et pour avoir ainsi contribué à entretenir les relations et la vie au sein du village. Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain !

Alain Burchi

L'envers du décor

Accueillir et servir 85 personnes, ça ne s'improvise pas et ça ne se fait pas tout seul : il est nécessaire d'avoir de l'organisation et un vrai travail d'équipe.

Pour commencer, il faut s'y prendre quelques semaines à l'avance : le duo Simone et Josiane s'est chargé des achats de décoration pour les tables et des commandes chez nos différents fournisseurs, le principe étant, comme d'habitude, de travailler autant que faire se peut avec les entreprises de la commune.

La veille du jour J, après la cérémonie des vœux du Maire, l'équipe municipale soutenue par quelques conjoints s'est mise en action pour préparer la salle : décorer les sapins de Noël, poser les nappes et centrer les chemins de table, plier les serviettes artistiquement - ou comme on peut ! -, dresser les couverts - en n'oubliant pas les cuillères à soupe, merci Simone ! -, ranger les assiettes dans le chauffe-plat - bonne idée, Agnès ! - et planifier les derniers détails. Josiane et Gérard avaient déjà pensé à récupérer le fromage - de l'organisation on vous dit !

Dimanche arrive, nous voilà prêts, les invités sont là !

C'est l'heure de l'apéro, Jean-Jacques, Denis S. et Jean-François s'activent pour remplir les flûtes de champagne et les verres de bière que nos serveurs d'un jour leur réclament ; Pierre-Ernest se dirige vers la régie : c'est le moment du discours du Maire. On sonne à la porte de la cuisine : c'est le chef Jérôme Baur - Restaurant BelleVue -, accompagné de Michel, qui ramène la soupe. Un travail d'équipe s'organise pour dresser les assiettes - il ne faudrait pas oublier la crème ! -, Claudine, Cathy et Huguette sont aux manettes. Toute l'équipe est mobilisée pour le service - attention, assiettes chaudes : bonne idée les plateaux, Pierre ! - et Gilles, en chef d'orchestre, dirige tout ce petit monde pour être sûr de n'oublier personne en salle. Il reste à apporter le pain - de la Maison Gillig, dépôt de pain - et... bonne dégustation !

Tout ce ballet se répète ensuite avec la succession des plats, entrecoupé par des sessions de plonge intense gérées de main de maître entre-autre par le duo mère-fils que forment Françoise et Jonathan ; à souligner mesdames, le nombre de mains masculines qui a essuyé la vaisselle !

À peine le temps pour Olivier de débarrasser les dernières assiettes que déjà arrive l'heure du dessert. L'équipe est maintenant rodée, et les Paris-Brest - Les Mille Folies de Papou - sont posés sans attendre devant les invités en quête d'une douceur pour finir ce délicieux repas.

Cette jolie journée se terminera par du rangement, tables, chaises, assiettes et couverts retrouvant leur zone de stockage en attente de la prochaine manifestation. Merci aux personnes présentes, élus municipaux et conjoints, qui ont œuvré pour faire de cette journée une réussite.

Valérie Gressler





Quelques infos diverses

Le carnet du village

Nous fêtons ici les naissances, les mariages, les jubilaires et rendons hommage à des figures du village. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès de la mairie pour transmettre toutes informations utiles et photographies pour les éditions à venir.

Naissances

Le village compte une nouvelle naissance, parvenue en décembre dernier, le 27, durant la finalisation et l'impression du dernier bulletin municipal : il s'agit de Margaux Foubert. Bienvenue à elle !



Doyen du village, Aldo Battisti a 90 ans

Notre artiste peintre Aldo Battisti a fêté ses 90 ans au foyer socioculturel. Né le 24 septembre 1932 à Colmar, ce fils d'immigrés italiens ayant fui le régime de Mussolini a fait sa scolarité à Andlau. Il a exercé plusieurs métiers : sculpteur sur bois, tailleur de pierre, chauffeur livreur, soudeur, serrurier.

Après son service militaire comme chasseur alpin puis tirailleur marocain en Allemagne, il a été rappelé pour sept mois en Algérie en 1956. Il en a gardé un grand traumatisme, souvenirs qu'il a couchés sur papier. Comme celui de cette opération ayant fait 105 morts, la plupart « tués par des erreurs de tirs de nos propres avions », écrit-il. A son retour en France à Colmar, le 22 novembre, il se trouva cloué au lit avec 40° de fièvre dus au paludisme.

Il s'est marié en octobre 1957 avec Marie-Louise Specht et a eu trois filles : Mireille, Pascale et Nadine. Il est heureux grand-père d'une petite-fille, Fanny.

Après l'Algérie, Aldo Battisti a fait sa carrière au Gaz de Barr, de juin 1971 à décembre 1992. Hyperactif, il a été membre de plusieurs associations qu'il a, pour trois d'entre elles, présidées : l'UNC de Barr - il en reste président d'honneur et a reçu en 2021 la médaille UNC Grand or -, l'association culture et loisirs, et l'association des peintres du Piémont - la peinture polychrome et acrylique étant son autre grande passion. Il a également fait partie du club de foot des sports réunis de Zellwiller comme secrétaire.

Doyen de son village, Aldo Battisti a fêté son anniversaire entouré de sa famille, de ses amis et d'une délégation municipale.



Was gebs nejes ? Nix,
awer am sondi 5 février
kenne m'r gued lache
ewer di elsasser !
Rendez-vous em foyer
um halbdrey ! *

* Quoi de neuf ? Rien ! Mais le
dimanche 5 février, nous
pouvions bien nous moquer
un peu des Alsaciens, non ?
Rendez-vous au
Foyer Socio Culturel à 14h30 !

Après-midi conférence et "kaffee-kuchen"

François Muller, l'invité du conseil de fabrique.

Le conseil de fabrique de Zellwiller vous propose de venir assister à une conférence insolite le **dimanche 5 février à 14h30 au foyer socioculturel** de Zellwiller.

Elle sera animée par François Muller, guide conférencier à la ville de Strasbourg et brillant chroniqueur de "l'Ami hebdo". C'est un alsacien bien de chez nous, "a zalwillemer", c'est un guide-conférencier un peu "savant", c'est un vrai curieux qui scrute tout de notre Alsace, c'est un petit plaisantin alors que tout le monde croit qu'il est sérieux (surtout qu'en plus, il est diacre !), et tout cela lui permet d'en parler avec beaucoup d'humour !

Parler de quoi ? De qui ? Mais de notre Alsace, bien sûr ! Car si l'on croit que l'Alsacien est quelqu'un de sérieux, de réservé voire de coincé, ... on se trompe lourdement ! Jugez-en : ici on a construit un pont... à côté de la rivière, là on a érigé un château-fort... sans chevalier. Il y a les cimetières sans mort et l'eau de jouvence jalousement préservée pour quelques privilégiés ! Et on n'est pas au bout de nos surprises !

Dans une conférence aux accents de one-man-show, toute en décontraction, François Muller vous propose donc une promenade en Alsace, à la découverte de bien des secrets et des curiosités insolites de notre pays.

Un "kaffee-kuchen" suivra la conférence. Vous pourrez ainsi vous restaurer et échanger autour d'une table en présence de notre conférencier.

L'entrée à cette conférence est libre ; un plateau au profit de l'église vous sera proposé.

Alors n'hésitez pas ! Si vous souhaitez passer un bon moment, autant studieux que récréatif, venez nous rejoindre au **foyer socioculturel le 5 février** ! C'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

Alain Burchi

 **Recensement**
de la population 2023



le-recensement-et-moi.fr

**Le recensement
par internet,
c'est simple !**

Recensez-vous en ligne,
et gagnez du temps.

**Du 19 janvier
au 18 février**



Urbanisme

Vous envisagez de réaliser des travaux ? Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la mairie ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la **nature** et l'**importance** des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- Un dossier de **déclaration préalable**

Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]

- Une demande de **permis de construire**

Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieure à 20 m²

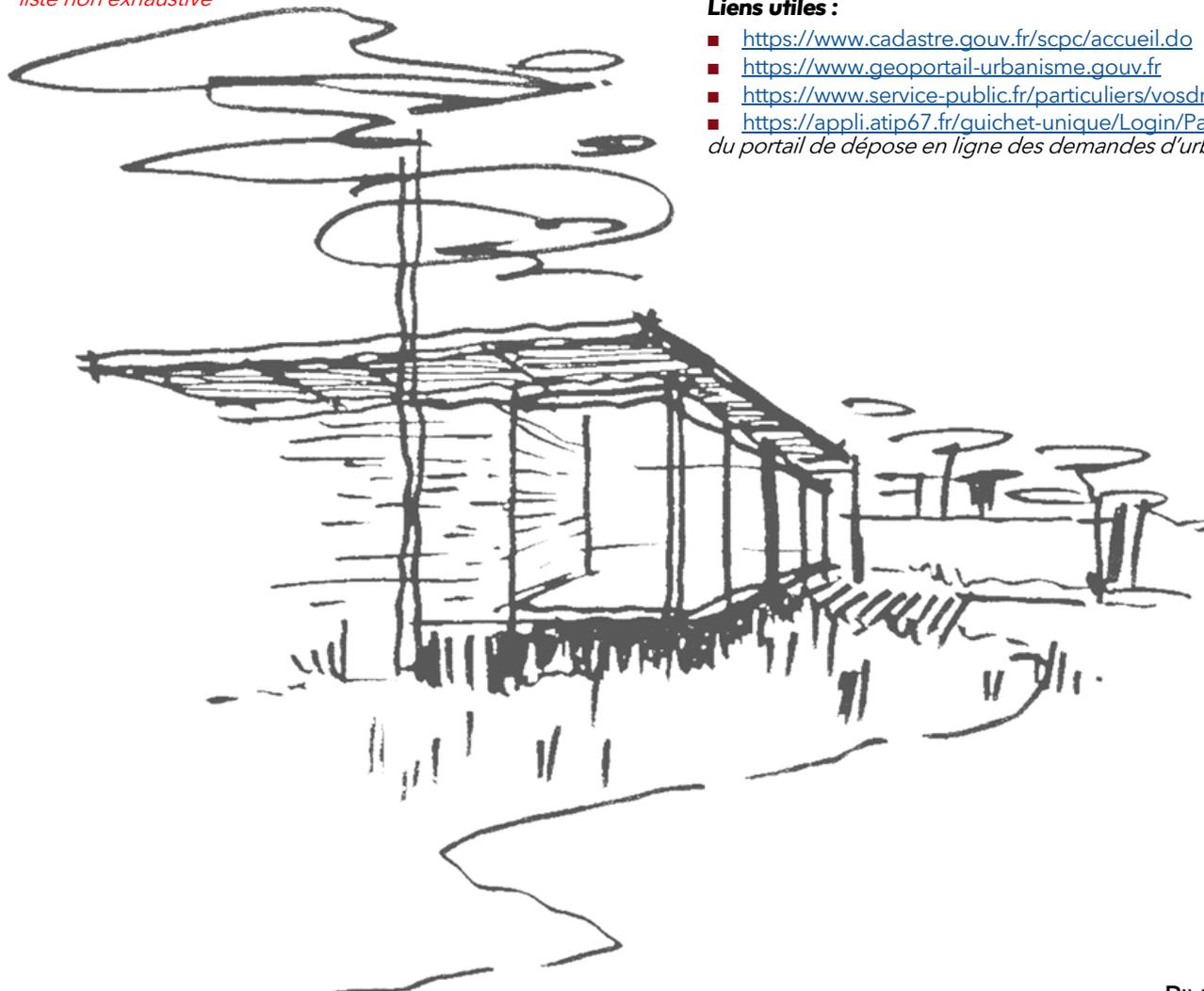
- Une demande de **permis d'aménager**

Exemples* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]

- Une demande de **permis de démolir**

Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située dans les secteurs de la commune où le conseil municipal a instauré ce permis.

**liste non exhaustive*



Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à [l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme](#) :

- Une amende comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carrés de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une procédure pénale, il pourra être ordonné la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur.

La commune de Zellwiller a adhéré à la mission Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS) de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment par des contrôles réguliers sur le ban de la commune, par suite du dépôt de la Déclaration Attestation l'Accompagnement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats ou signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU/PLUi, Carte communale) est disponible ici : https://drive.google.com/drive/folders/18Fu_F5KbZhgOwmG75Td_0X_A4ulvG7FE

La commune vous accueille les lundis de 15h00 à 17h00, mercredis de 10h00 à 12h00 et jeudis de 16h30 à 18h30.

Liens utiles :

- <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- <https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/Particulier> (il s'agit de du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme)

En bref, les réunions du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales décisions prises au cours du conseil municipal des 22 août et 17 octobre 2022. Pour un compte-rendu plus complet, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux affichés aux endroits habituels et sur le site Internet de la commune.



Conseil du 22 août

Intervention du SDEA

M. Florian Simonin, directeur du centre sud du SDEA accompagné par M. Claude Boehm, président de la commission locale assainissement SDEA, sont intervenus pour présenter le projet de la station de séchage de boue qu'il est prévu de construire face à la Station d'épuration.

Rapports annuels du Smictom, du Smeas et de l'Adeus

Les rapport annuels 2021 du Smictom d'Alsace centrale, du Syndicat mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer (Smeas) et de l'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (Adeus) sont présentés aux conseillers municipaux qui ne peuvent qu'en prendre acte.

Reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du conseil municipal. Cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques. En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

Le Conseil Municipal choisi d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 1/01/2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026.

Travaux divers

École

Les travaux de l'école ont été effectués durant l'été et se sont déroulés conformément au planning fixé avec les entreprises retenues. Le montant prévus par les devis était de 26 655,91 € HT. L'électricité de l'Ehn a ajouté des prises et mis aux normes le tableau électrique. Une facture complémentaire d'un montant de 2 004,19 € HT a été réceptionnée. Des travaux supplémen-

taires ont également dû être réalisés par la menuiserie Tradition du bois à Bernardswiller pour l'installation de socles et tablettes de fenêtres. Une facture complémentaire de 1 909,00 € HT a été réceptionnée. Les crédits inscrits au budget sont suffisants.

Panneaux de signalisation

Les panneaux de signalisation ont été livrés par l'entreprise Bruno Presta et sont en cours d'installation par le service technique de la commune.

Ponts

Le maire a rencontré le bureau d'études Tekto concernant le pont sur l'Andlau, rue du Château, en direction de Stotzheim. Tekto a transmis des propositions concernant une mission préliminaire - conception et évaluation du remplacement de l'ouvrage actuel (coût de la mission : 6 000 € HT) et une option comportant sur l'évaluation de la capacité portante actuelle du pont (coût de l'option : 4 500 € HT). Un autre rendez-vous est programmé avec la société Ingérop de Strasbourg. Monsieur Denis Seckler, adjoint au maire, suggère de limiter le tonnage à 15 tonnes maximum.

Installation d'un défibrillateur dans la zone de loisirs

La sous-commission départementale de la sécurité dans les ERP/IGH (SCDS), dans le procès-verbal de la visite périodique effectuée le 20 juillet dernier prescrit d'installer « un défibrillateur automatisé externe (DAE) dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès » dans la zone de loisirs. En ajoutant que « ce dernier peut être mis en commun avec les autres ERP du secteur. »

C'est pourquoi, il est proposé d'installer un défibrillateur à l'extérieur de la zone de loisirs et qui sera commun à tous les ERP du secteur. Pour mémoire, le défibrillateur installé à la mairie en 2021 avait été acheté auprès de l'entreprise A cœur vaillant pour un montant de 1 440 € HT.

Le conseil municipal prend acte des travaux cités par M. le Maire et approuve les devis et factures complémentaires qui y sont liés.

Demande de participation financière au coût du transport lors de sorties scolaires

Le maire indique que la directrice de l'école a proposé à la mairie de définir ensemble, pour l'année scolaire à venir, ainsi que pour les années suivantes, un nombre de sorties de proximité (dans la limite de notre région) par classe dont le coût du transport serait supporté par la commune. Des sorties sont proposées par l'école le 16 septembre 2022 dans le cadre des « enfants du patrimoine » à Marmoutier et Hunsbach pour plusieurs classes.

L'école sollicite la commune pour la prise en charge du coût du transport pour chaque sortie précitée, soit 729,90 € HT au total.

Plusieurs conseillers municipaux font observer que l'école est bien dotée et que la commune ne peut pas se substituer systématiquement aux parents pour la participation aux coûts des sorties scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix contre, 1 abstention et 2 voix pour, des membres présents et représentés, décide de ne pas participer financièrement au coût du transport pour les sorties scolaires à Marmoutier et à Hunsbach dans le cadre des « enfants du patrimoine » le 16 septembre 2022 et indique que la commune supportera la dépense concernant le renouvellement du parc informatique de l'école.

Révision des tarifs de location des équipements communaux

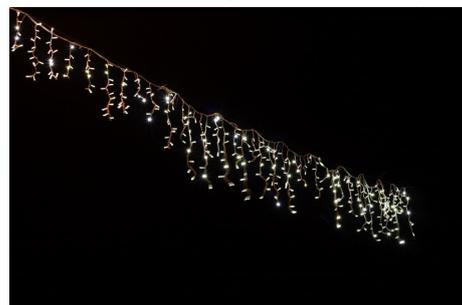
Le Maire propose que le tarif de location de l'espace socioculturel soit révisé en y incluant notamment les frais liés à l'utilisation de la tireuse à bière. La dernière révision avait été décidée par le conseil municipal dans sa séance du 6 décembre 2021. Monsieur Jean-François Klipfel, premier adjoint au Maire, évoque le forfait nettoyage à intégrer au coût de la location en précisant qu'un cahier des charges pourrait être donné à l'entreprise. L'augmentation du forfait de nettoyage est abordée par plusieurs conseillers municipaux qui souscrivent à la remarque de Monsieur Klipfel qui évoque que l'attractivité de l'espace socioculturel est aussi lié à son prix qui n'est pas élevé au regard des prestations proposées. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de porter le cout de location de l'espace socioculturel pour les non-résidents de la commune à 1 050 € (au lieu de 1 000 €) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fonds de concours de la CCPB

Le Conseil de communauté de la Communauté de communes du Pays de Barr a attribué sous forme de fonds de concours - dotation de soutien dans le cadre du dispositif de redistribution solidaire de nouvelle génération - un montant de 16 000 euros à la commune pour des travaux de voirie rue Verte et rue du Château, pour 2019-2021. Le conseil municipal accepte ce versement.

Indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité

Le Maire expose qu'en principe, le statut de la fonction publique territoriale ne permet pas, pour des congés non pris, de verser une indemnité compensatrice. Néanmoins, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et le juge administratif français affirment que, lors d'une cessation de la relation de travail (retraite pour invalidité, décès, mutation...), les congés annuels non pris en raison d'arrêts pour maladie, doivent désormais être indemnisés. Au vu de cette jurisprudence, le conseil municipal autorise le versement de l'indemnité compensatrice correspon-



dant aux congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent, pour les agents titulaires et non titulaires radiés des cadres. Cette indemnisation se limite à 20 jours par année civile.

Instauration d'un taux spécifique en matière de taxe d'aménagement communale pour la Zone d'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, institue sur le secteur qui concerne exclusivement la zone d'activités un taux de 5 %.

Projet d'implantation d'une gravière sur le ban communal de Zellwiller

Le Maire informe le conseil municipal que la société Eqiom est venue présenter en mairie son projet d'implantation d'une gravière sur le ban communal de Zellwiller. Eqiom correspond aux actifs de Holcim France. Eqiom granulats, agence Alsace-Lorraine, a une forte implantation dans la plaine alsacienne pour le granulats, mais aussi pour le béton. Leur objectif est de remplacer dans les cinq à six ans à venir, le site de Bischoffsheim. Leur besoin annuel est de 400 000 To/an pour une durée de vie de 30 ans, soit 12 millions de tonnes, soit 6 millions de mètres cubes. La société souhaite développer ces activités en Alsace et a effectué des recherches et réalisé des repérages de terrains. Ces démarches ont conduit la société à sélectionner des terrains à Zellwiller qui représentent 90 ha et sont uniquement des propriétés communales. L'exploitation se ferait sur 25 hectares.

La maîtrise serait réalisée via un contrat de foretage et la mairie resterait propriétaire des terrains qui sont situés en zone N, zone naturelle qui n'autorise pas les implantations de gravière. Dès lors, le projet nécessiterait une modification du PLU. Il y a en outre des contraintes environnementales car les terrains sont situés en zone humide. Enfin, les sorties routières envisagées pourraient impacter la commune et ses habitants et être génératrices de nuisances, et pour les communes aux alentours.

Au niveau économique, en étant propriétaire, la commune sera rémunérée selon les modalités définies dans un contrat de foretage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au projet d'implantation d'une gravière sur le ban communal de Zellwiller par la société Eqiom.

Divers et communication

Vente de bois

Les recettes de la dernière vente de bois façonnés du 05/07/2022 s'élèvent à 68 850 €. L'acheteur est la société Transtest Bois à Vieux-Thann.

Clair de nuit

Relance de la Communauté de communes pour l'organiser ; le conseil municipal n'y est pas favorable.

Concert de Noël

Jean-Jacques Sonntag évoque le concert d'Alte Voce en fin d'année qui pourrait avoir lieu à l'espace socioculturel et pourrait être financé par les Noëlies.

Un accord de principe est donné pour que leur prestation ait lieu.



Conseil municipal du 17 octobre

Rapports annuels du Gaz de Barr et du Centre de gestion du Bas-Rhin

Les rapports annuels 2021 du Gaz de Barr et du Centre de gestion du Bas-Rhin sont présentés aux conseillers municipaux qui ne peuvent qu'en prendre acte.

Mise à disposition d'un médiateur dans le cadre de la MPO

Considérant que l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) menée de 2018 à 2021 a été jugée probante, confirmant le dispositif comme outil d'apaisement au bénéfice des employeurs territoriaux, qui peuvent régler le plus en amont possible et à un moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ; et des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre avec le Centre de gestion du Bas-Rhin et participe au frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif horaire fixé à 120 €, sans pouvoir demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit la désignation obligatoire d'un correspondant incendie et secours, dans chaque conseil municipal.

Pour rappel, le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à

la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Noël Wolff, conseiller municipal, comme correspondant incendie et secours.

Renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement

L'association foncière est un établissement public à caractère administratif relevant de la justice administrative. Elle regroupe l'ensemble des propriétaires situés à l'intérieur du périmètre des parcelles remembrées de la commune. L'administration de cette association est constituée du bureau, d'un président et d'un vice-président. Ce bureau est composé de 7 membres à voix délibérative (le Maire, 3 propriétaires de parcelles nommés par la Chambre d'Agriculture, 3 membres nommés par le conseil municipal propriétaires fonciers) et de 4 Membres suppléants (2 propriétaires de parcelles nommés par la Chambre d'Agriculture, 2 membres nommés par le conseil municipal propriétaires fonciers). Le bureau est désigné pour six ans, tous les membres sont rééligibles. Il délibère notamment sur les projets de travaux, le budget annuel, le recouvrement des taxes, l'aliénation d'un bien...

Arrivé au terme de son mandat, le bureau de l'association foncière de remembrement de la commune de Zellwiller doit être reconstitué. La commune, ainsi que la Chambre d'Agriculture doivent donc communiquer au Préfet du Bas-Rhin des propositions de propriétaires fonciers agricoles, membres de l'assemblée des propriétaires de l'AFR, afin d'en constituer le bureau.

Le conseil municipal attend de connaître la désignation des membres qui sera faite par la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin et propose toutefois les personnes suivantes comme membres titulaires : Quentin Jeser, Jonathan Risch et Olivier Wittersheim et propose les personnes suivantes comme membres suppléants : Marc Philipp et Denis Seckler.

Travaux divers

Le conseil municipal prend connaissance de l'ensemble des informations concernant les travaux divers au sein de la commune.

École

Les travaux de l'école ont été effectués durant l'été et se sont déroulés conformément au planning fixé avec les entreprises retenues. Toutes les factures des entreprises ont été réceptionnées et payées (montant total : 26 655,91 € HT).

Les crédits inscrits au budget sont suffisants. Un dossier a été déposé auprès de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) pour bénéficier du fonds communal Alsace dans le cadre de ces travaux.

En bref, les réunions du conseil municipal (suite)

Installation de compteurs individuels logements communaux

Dans le cadre d'une meilleure gestion des énergies, l'entreprise Reibel est intervenue lundi 10 octobre pour installer des compteurs individuels d'eau et de calories pour les appartements de l'ancien presbytère sis 13 rue Principale. Le coût de leur intervention est de 1 373 € HT.

Voirie rue Principale

L'écluse temporaire qui sera mise en place a été matérialisée au sol le 11/10/2022 avec le responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Barr de la Collectivité européenne d'Alsace.

Une information préalable auprès des riverains et des habitants sera effectuée par une distribution dans les boîtes aux lettres et via un communiqué sur la page Facebook de la commune.

Lotissement domaine du Heckengarten

Le conseil municipal prend connaissance des informations suivantes :

- La commune a réceptionné les appels d'offres de la part du cabinet Andres pour être publiés.
- Toutefois la commune reste dans l'attente d'une réponse de la DDT.
- Monsieur le Maire a communiqué des informations complémentaires, en séance, notamment sur le permis d'aménager de la zone d'activités économiques dont le délai d'instruction est de trois mois.
- L'étude Enedis par LMS ingénierie a été déposée.
- Par ailleurs, les avis d'appels publics à la concurrence seront publiés dans le courant de la semaine et la remise des plis est prévue, au plus tard, pour le 18 novembre 2022 à 17h30. L'ouverture des plis s'en suivra à 18h00.
- Vendredi 2 décembre à 18h00 aura lieu la présentation des analyses et les attributions. Les membres de la commission seront destinataires d'une invitation.

Renouvellement du parc informatique de la mairie

Monsieur le Maire expose que le parc informatique de la mairie est devenu obsolète au vu des besoins d'utilisation quotidien de ses utilisateurs. Il a été ainsi demandé des devis à des prestataires informatiques en vue de renouveler l'ensemble du parc informatique de la mairie. Les informaticiens ont été reçus plusieurs fois en mairie afin de pouvoir échanger sur le matériel en place, et celui pouvant éventuellement être conservé, et sur les installations techniques existantes. Un aménagement technique est à envisager dans l'actuel local archives pour l'installation du serveur. Un devis a été demandé à Électricité de l'Ehn (coût avant exécution des travaux et sous réserve : 1 216,76 € HT).

La solution informatique proposée par l'entreprise Abakom à Ostwald est celle qui répondrait aux attentes et la plus compétitive (coût de l'ensemble du matériel : 11 930,85 € HT) et pour le contrat annuel d'assistance et de télémaintenance pour le serveur (985 € HT).

Le conseil municipal retient les offres de la société Abakom et de l'Électricité de l'Ehn.

Procédure de recrutement d'un chargé d'accueil et de gestion locative

Le maire informe que la commune a publié une annonce pour le recrutement d'un chargé d'accueil et de gestion locative sur le site emploi-territorial le 27/09/2022. Le poste à pourvoir, dans la filière administrative, a une durée hebdomadaire de services de 35 heures et est créé du fait d'un accroissement d'activité et d'une redistribution des missions du personnel communal. Il est ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels. Le recrutement est envisagé pour le 1^{er} janvier 2023.

Des candidatures ont déjà été réceptionnées et des entretiens sont programmés.

La création du poste et le tableau des effectifs seront mis à jour au moment du recrutement.

Le conseil municipal prend connaissance de la procédure de recrutement lancée par la commune et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches préparatoires nécessaires pour aboutir au recrutement précité.



Serres solaires de la STEU de Valff - cession d'une parcelle communale

Monsieur Claude Boehm, Président de la Commission Locale Assainissement du Piémont de Barr et Monsieur Florian Simonin, Directeur de Territoire au SDEA Alsace-Moselle ont présenté aux membres du Conseil Municipal le 22 août 2022 le projet d'aménagement de serres solaires pour le séchage des boues d'épuration de la STEU de Valff, dans le cadre du renouvellement de la file de traitement des boues. La création de ces serres solaires pour le séchage des boues contribuera notamment à réduire les consommations d'énergies fossiles sur le site de cet ouvrage et à moderniser les installations. Compte tenu de ces enjeux, Monsieur le Maire, émet la proposition de vente à 80 € de l'are. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre l'engagement de céder prochainement au profit du SDEA Alsace-Moselle Périphérie du Piémont de Barr une emprise parcellaire à prendre sur la parcelle cadastrée section 34 n°55/46 sise à Zellwiller aux conditions citées précédemment. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Viabilisation de la rue du Château d'eau

Le conseil municipal prend connaissance que la viabilisation de la rue du Château d'eau, dans le cadre des acquisitions récentes de terrains, est en cours d'étude. Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des informations données par le

Maire en séance. Au moment de l'envoi de l'ordre du jour de cette séance, la commune est en attente d'informations complémentaires. En séance, Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les montants conséquents de l'étude complète des travaux de viabilisation et d'enfouissement des réseaux dans la rue. Le Maire indique également qu'un rendez-vous sera organisé avec le bureau d'études, missionné par la commune, et les porteurs de projet afin de discuter des possibilités des clefs de répartition pour la desserte des réseaux.

Procédure d'acquisition d'un bien sans maître

Considérant que le bien sis en section 1, parcelle n°155 - au lieu-dit Hinter der Kirche - dont les derniers propriétaires connus, Monsieur Charles Jaeger et son épouse Madame Marie Jaeger, née Angelo, sont décédés depuis plus de trente ans ; que la succession n'est toujours pas close, et que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis, cette situation fait présumer la vacance dudit bien.

Le conseil municipal décide de la procédure d'acquisition du bien et présumé sans maître dans le domaine communal.

Projet de rétrocession de parcelles

Par suite de la cession du bien immobilier 7 rue des Prunes, Monsieur le Maire a sollicité l'acheteur pour l'élargissement de la ruelle pour la porter à 3 mètres de large conformément au PLUI. Un procès-verbal d'arpentage a été dressé le 3 octobre 2022 par le cabinet Frey de Molsheim, à la demande de l'acquéreur, et le projet de rétrocession de voirie à la commune est en cours. S'ensuivra son incorporation dans le domaine public.

En séance, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du projet de l'acquéreur et indique qu'un terrain est encore disponible à la construction et pour lequel la circulation est d'ores et déjà à prévoir, la ruelle étant particulièrement étroite à cet endroit. En conséquence, l'élargissement de la ruelle, pour la porter à trois mètres, conformément aux dispositions d'urbanisme, est prévu pour éviter toutes difficultés futures de circulation.

Le conseil municipal approuve la rétrocession par le propriétaire à l'euro symbolique selon le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet de géomètres Frey à Molsheim.

Divers et communication

Recensement 2023

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février par une équipe d'agents recenseurs supervisés par la commune.

Bilan financier forestier 2021 - ONF

L'adjoint au maire, Denis Seckler, évoque son rendez-vous avec Monsieur Lejay de l'ONF et annonce qu'une vente publique de bois aura lieu le 7 novembre au foyer et rappelle les travaux d'entretien (coupe de la parcelle 8).

Conseil d'école

Gilles Stutter, conseiller municipal, fait un rapport du dernier conseil d'école.

Emballages et les papiers : tous dans le même bac !

A compter du 1er janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers imprimés dans le bac jaune.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de pouvoir les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour leur trouver des solutions de valorisation (recherche de débouchés pour le plastique, modernisation des centres de tri...). Dans le même temps, les industriels ont aussi été incités à faire leur part d'efforts, en emballant leurs produits de manière plus vertueuse.

Ce travail a porté ses fruits : à partir du 1er janvier 2023, nous pourrions trier plus et plus simplement. Le centre de tri des Scherwiller pourra à cette date accueillir tous les emballages. Ils seront dans leur grande majorité (80%) recyclés. Pour ceux dont les débouchés de recyclage n'existent pas encore ils seront valorisés énergétiquement.

A trier dans le bac jaune

Dans le bac emballages jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Désormais, plus de doute tous les emballages et les papiers se trient !

Et en pratique ?

- C'est un emballage ? Bac jaune !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).
- N'imbriguez pas vos emballages les uns dans les autres, votre tri serait perdu

Une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance

Le bac gris sera désormais destiné à recevoir uniquement les produits d'hygiène (gants, masques, éponges, lingettes, couches...), les petits objets en plastique (brosses à dents, stylos...), ainsi que les balayures, les cendres et les mégots. Pour rappel, les emballages en verre et les biodéchets sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire dédiées.

Ce transfert important de volume de déchets du bac gris vers le bac jaune nécessitera une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services de gestion de collecte et traitement des déchets.

Dès le 1er janvier 2023, l'abonnement aux services du SMICTOM d'Alsace Centrale comprendra 18 levées du bac gris et 18 passages en déchèterie. Les levées et les passages supplémentaires seront facturés en plus. Pour que chacun trouve son rythme en fonction de sa production de déchets, la collecte du bac gris continuera de s'effectuer chaque semaine. L'objectif est de s'adapter aux nouveaux usages liés aux nouveaux gestes de tri : des biodéchets et de tous les emballages et papiers.

Fréquence de collecte des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier, ce changement modifie considérablement le contenu des différentes poubelles et nos habitudes dans la gestion de nos déchets au quotidien. Même s'il est trop tôt pour établir un bilan de ces évolutions, force est de constater qu'une nouvelle fois les usagers se sont

rapidement appropriés ces nouvelles consignes et ont répondu favorablement aux enjeux qui sont les nôtres.

En effet, sur les 3 premières semaines et en comparaison à la même période l'année dernière, nous constatons les évolutions suivantes :

- Diminution de 26% des tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles (bac gris)
- Diminution de 41% du taux de présentation des bac gris les jours de collecte (29% en 2023)
- Augmentation de 5% des tonnages d'emballages collectés (bac jaune)
- Augmentation de 31% des biodéchets collectés

Ces évolutions favorables, motivées en partie par l'évolution du nombre de levées du bac gris compris dans l'abonnement, ont généré sur 15% des bornes biodéchets une saturation du dispositif.

Afin de répondre aux attentes des usagers et maintenir la qualité du service, les élus du SMICTOM ont décidé d'augmenter la fréquence de collecte des bornes biodéchets. En effet, à partir du 6 février, chaque borne d'apport volontaire biodéchets sera collectée et lavée 2 fois par semaine toute l'année et plus uniquement en période estivale. Cette nouvelle fréquence évitera les débordements ponctuels constatés sur certains points de collecte.

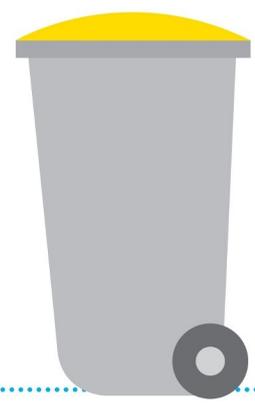
Retrouvez toutes les informations sur le site www.smictom-alsacecentrale.fr



Concrètement, tous les emballages et les papiers se trient !

NOUVEAU !

Tous les autres emballages en plastique et métal se trient aussi !



L'annuaire du village

Établissements publics

Mairie

47 rue Principale - 03.88.08.91.40
mairie@zellwiller.alsace
Ouverture lundi de 15h à 17h, mercredi de 10h à 12h et jeudi 16h30 à 18h30.

École primaire

École maternelle, école élémentaire
13 rue Principale - 03.88.08.43.03
ce.0672098s@ac-strasbourg.fr

Métiers de la bouche

Chez Geneviève

Restaurant, bureau de tabac, point relais
Poste
44 rue Principale - 03.88.08.93.15
Ouverture de 8h à 19h tous les jours de la semaine pour la permanence du débit de tabac et le relais Poste

Restaurant Belle Vue

Restaurant - cuisine française
1 route de Barr - 03.88.08.94.12
Ouverture les lundis & mardis midi, et du jeudi au dimanche midi & soir.

Boucherie ambulante Adoneth

Sur la place du 3 rue Verte
Les mardis matin de 9h à 12h

Mille Folies de Papou

Pâtisserie, viennoiserie, boulangerie, confiserie
23A rue Principale - 06.83.45.96.90
Ouverture tous les matins du mercredi au samedi de 6h à 12h et le dimanche de 8h à 12h

Autour du local

Livraison à domicile de fruits, légumes, viandes, fromages, produits laitiers, boissons
30 rue Principale - 07.87.01.61.14
Commandes sur www.autourdulocal.fr/ ou par téléphone
Ouverture du magasin : mercredi au vendredi de 16h à 20h, samedi de 9h à 18h et dimanche de 10h à 12h30

Dépôt de pain Gillig

Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie
3 rue du Château - 03.90.57.48.32
Ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h à 11h30, et le samedi de 6h30 à 11h30

Services aux entreprises

Talenz MGA

Expertise comptable - Conseil
2 rue des Boulangers - 03.88.58.52.52

Bâtiment et immobilier

Les portecclés de l'immobilier

Agent immobilier indépendant
Sophie Meyer
33 rue du Fossé - 07.67.33.55.14
sophie.meyer@immobilier.email

SARL Mager & Fils

Entreprise de crépissage, ravalement de façades, isolation thermique extérieure, location d'échafaudages
15 rue Verte - 06.76.81.70.86
bmager@orange.fr

Gargowitsch Plâtrerie

Aménagement de combles
Plâtrerie, isolation, cloisons et faux-plafonds
41 rue Principale - 06.87.52.91.87
bernard.gargowitsch@orange.fr

Corporation des Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise
2 allée d'Oslo, 67300 Schiltigheim
03.88.26.16.17 - contact@uca67.fr
Renseignement sur www.ramoneurs67.fr

Artisanat

Minimax

Aménagements extérieurs et solutions d'hébergements insolites
7 Domaine du Heckengarten
06.28.35.35.53

Esprit' Bois

Fabrication et création artisanale d'objets en bois
Fabienne Pernelle
23 rue Principale - 06.88.32.01.15

Distribution de matériels

Tootai

La convergence des outils de communication au service de votre activité
03.68.46.00.88
contact@tootai.com

Rainbow, agence de Zellwiller

Distributeur d'aspirateur avec filtre à eau
16 rue du Fossé - 03 88 08 28 16
christ.tittel.mosser@wanadoo.fr

Garages

Garage Gressler

Réparation véhicules toutes marques
61A rue Principale - 03.88.08.05.74

Monsieur Patrick Baur

Garage machine agricole et viticole
24 rue Principale - 06.11.36.50.22
baurpatrick.garagema@orange.fr

Soins à la personne

Coiffure à domicile Elisabeth

Coiffure à domicile - 06.83.43.87.26

Zen à Zell'

Massage « bien-être »
4 rue Principale - 06.08.98.89.47
zen-a-zell@laposte.net

Soins des animaux

Ami des toutous

Toiletteur, comportementaliste et éducateur canin - vente de matériel canin - promenades, entraînement et transport canin
18 rue Verte
06.77.20.48.53 - 06.77.20.48.53
<https://www.amidestoutous.com/>
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h sur rendez-vous



Version numérique

Bulletin d'information municipal de Zellwiller - Janvier 2023

Directeur de la publication : Denis Heitz - Rédaction : Pierre-Ernest Gisselbrecht, Valérie Gressler, Gilles Stutter - Contribution : Jocelyne Andres, Alain Burchi - Photographie : Pierre-Ernest Gisselbrecht, Valérie Gressler, Claude Hauller

Maquette et mise en page : Pierre-Ernest Gisselbrecht

Impression : mairie de Zellwiller - Bulletin municipal tiré à 340 exemplaires - Dépôt légal à parution

Coordonnées de la mairie : 47 rue Principale - 67140 Zellwiller - 03.88.08.91.40 - mairie@zellwiller.alsace

Internet : site de la commune : <https://www.paysdebarr.fr/les-communes/zellwiller/>

